



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### France Relance : publication de la feuille de route de décarbonation de la filière Ciment

Paris, le 19/05/2021  
n°1016

**Barbara Pompili**, ministre de la Transition écologique, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, et le **Syndicat Français de l'Industrie Cimentière**, annoncent ce jour la publication de la feuille de route de décarbonation de la filière Ciment.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) fixe pour le secteur de l'industrie un **objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 35% d'ici 2030 et de 81% d'ici 2050**, par rapport à 2015. La filière « production de minéraux non métalliques et matériaux de construction » représente 23% des émissions totales de l'industrie, soit 18,4 MtCO<sub>2eq</sub> dont, 10,7 MtCO<sub>2eq</sub> pour la production de ciment. Sa décarbonation est donc primordiale pour atteindre les objectifs fixés par la SNBC. Pour répondre à cet enjeu, la filière Ciment publie aujourd'hui sa première feuille de route de décarbonation, élaborée avec le soutien des services de l'État.

En cohérence avec le scénario de la SNBC spécifique à la filière, **l'industrie cimentière prévoit de baisser de 24% ses émissions en 2030, puis de 80% en 2050, par rapport à 2015**. Pour atteindre cet objectif, le secteur s'appuiera sur des leviers tels que **la diminution de la teneur en clinker** des ciments produits, le **remplacement des combustibles fossiles** par des combustibles alternatifs, ou la **capture, l'utilisation et le stockage de carbone**.

Le plan **France Relance**, annoncé en septembre 2020 et mobilisant 1,2 milliard d'euros pour accompagner l'industrie dans sa décarbonation, sera un **outil de premier plan pour l'exécution des différents volets de cette feuille de route**. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude ou déjà soutenus pour certains, avec, à la clé, des réductions annuelles de GES de plusieurs dizaines de milliers de tonnes. La pérennisation de ce soutien, permise par le renouvellement en 2021 des appels à projets<sup>1</sup> de l'ADEME et le maintien du guichet de subvention aux projets d'efficacité énergétique opéré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), permettra à la filière de concrétiser et d'accélérer les investissements dans ce domaine.

Le secteur cimentier prolonge enfin ses engagements pour la décarbonation de ses procédés par des actions autour du recyclage du béton dans une logique d'économie circulaire, notamment dans le cadre du Comité

---

<sup>1</sup> Les AAP dédiés à la production de chaleur bas-carbone (BCIAT et EnergieCSR) et l'AAP Décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie (DECARB IND).

Stratégique de Filière Industries pour la Construction. Cette démarche viendra compléter et enrichir le spectre des outils permettant d'améliorer son empreinte globale.

**Barbara Pompili** a déclaré : « *Le bâtiment représente un quart de nos émissions de gaz à effet de serre : au-delà d'un indispensable travail sur l'isolation des bâtiments, ce sont également les processus de construction qui doivent être transformés en profondeur pour réduire l'empreinte carbone du secteur. C'est tout l'enjeu de cette feuille de route de décarbonation de la filière ciment, qui fixe des objectifs clairs, en cohérence avec l'ambition que porte la France avec sa stratégie nationale bas carbone. Ce document préfigure également ce qui sera attendu des autres secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre après l'adoption du projet de loi Climat & Résilience.* »

**Agnès Pannier-Runacher** a déclaré : « *Le secteur cimentier est appelé à être un des acteurs clés de la transition énergétique en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone du secteur de la construction. Si la RE2020 fait du développement de modes construction mixtes ou biosourcées un axe central de notre stratégie, cela ne peut se faire qu'en complémentarité de notre action pour accompagner la décarbonation de la filière française des industries pour la construction, et la protéger contre les fuites de carbone. Cette feuille de route de décarbonation, élaborée en partenariat avec les acteurs de la filière, trace la route pour atteindre ensemble nos objectifs climatiques.* »

**François Petry**, président du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière a déclaré : « *Cette feuille de route repose sur des réalisations déjà très concrètes des acteurs cimentiers, et contient des ambitions fortes pour la transition bas carbone et circulaire de l'ensemble de la filière construction. C'est grâce à la volonté des acteurs, au soutien de l'État et à nos efforts conjugués dans les territoires que nous serons au rendez-vous de la réglementation environnementale des bâtiments (RE2020) et de la neutralité carbone en 2050. La France ne doit pas passer à côté de l'innovation qui lui permettra de rayonner en proposant des solutions bas-carbone à l'international.* »

**Annexe** : feuille de route de la filière Ciment

#### **Contacts presse :**

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher  
[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

Cabinet de Barbara Pompili  
[secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

#### **A propos de France Relance :**

Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 le plan de relance, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. France Relance est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. L'objectif : bâtir la France de 2030. Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'euros, soit un tiers du budget annuel de l'État. 40% ont été financés par l'Union européenne, des fonds mobilisables par les États membres jusqu'en 2026.

France Relance mobilise près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie, avec une feuille de route structurée autour de quatre axes : décarboner, (re)localiser, moderniser et innover.

Un portail de data visualisation territorialisée a été conçu par la Direction générale des Entreprises (DGE), avec l'appui du Bercy Hub du secrétariat général de Bercy, pour faciliter l'accès et la visualisation des données relatives aux projets lauréats des différents appels à projets lancés dans le cadre de France Relance.

Ces données publiées en open data concernent les projets lauréats de six mesures de France Relance dans l'industrie : <https://datavision.economie.gouv.fr/relance-industrie>

Plus d'informations sur le site du Gouvernement dédié à France Relance : <https://planderelance.gouv.fr>

## **A propos du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière**

Le SFIC est l'organisation professionnelle regroupant les fabricants de liants hydrauliques (ciments, chaux hydrauliques, liants routiers et liants géotechniques). Conscient des enjeux climatiques et des attentes des Français en matière de construction, le SFIC agit avec l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, afin d'atteindre la neutralité carbone du secteur de la construction en 2050. Présentes en France au travers de 40 sites industriels, les entreprises regroupées au sein du SFIC emploient près de 5 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2 milliards d'euros. Pour en savoir plus : [infociments.fr](http://infociments.fr).

Contacts presse : VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Angelina CAUSSE - [acausse@villamonet.fr](mailto:acausse@villamonet.fr) / Sandrine Palmeira - [spalmeira@villamonet.fr](mailto:spalmeira@villamonet.fr)